



Compte-rendu du CTL n°1/2021 du 14/01/2021

Ce CTL abordait principalement les suppressions d'emplois pour 2021. Nous l'avons boycotté car nous refusons comme chaque année d'entériner ces suppressions imposées par la Direction.

Ce CTL aurait dû également entériner l'harmonisation des horaires d'ouverture au public. Cette mise en place est donc repoussée de quelques jours. Nous ne pouvons pas en être tenu pour responsable. Si la Direction avait voulu une application des horaires au 1^{er} janvier 2021, elle aurait dû présenter ce point à l'ordre du jour en 2020.

Déclaration de boycott CTL n°1/2021 du 14/01/2021

Monsieur le Président,

Nous subissons une crise sanitaire inédite qui engendre une crise sociale et économique majeure démontrant l'absolue nécessité de disposer de Services Publics. Les Administrations ont un rôle fondamental pour renforcer le lien social, répondre aux besoins des usagers et amortir les effets des crises. Dans ce contexte, la DGFIP a pris toute sa place en assurant au mieux ses missions, afin de garantir le bon fonctionnement de l'État et des collectivités locales.

Les remerciements devraient générer des récompenses.

Cependant pour 2021, la gratitude de notre Administration se traduira par la mise en place du NRP et une nouvelle fois par des suppressions d'emplois massives : **4213** pour la Fonction Publique d'État dont **1800** pour la DGFIP ! La Haute-Saône n'échappe pas à la règle nationale en sacrifiant **4** emplois sur l'autel des réformes.

L'intersyndicale boycotte donc le CTL de ce jour.